



REINSCRIPTIONS – SAISON 2021/2022

Chers amis escrimeurs,

Les réinscriptions pour la saison 2021/2022 se feront le **mardi 29 juin de 18h30 à 21h à la salle d'armes du gymnase Albert Smirlian en même temps que le retour des équipements loués et prêtés.**

Il sera également possible de se réinscrire lors du forum des associations qui se tiendra le samedi 4 septembre.

Les différents documents seront disponibles sur place mais également téléchargeables sur notre site (www.bcs-escrime.fr) et à compléter à l'avance avec soin pour faciliter votre réinscription.

Se présenter muni des documents suivants :

- le formulaire d'inscription dûment complété (informatiquement si possible au format WORD) et signé (autorisation parentale),
- le certificat médical : Celui fourni pour la saison 2018/2019 arrive à expiration. Il est obligatoire d'en faire établir un nouveau qui sera valable 3 ans. Utiliser pour cela **il est impératif d'utiliser le certificat médical de la FFE** (envoyé par mail ou disponible sur notre site www.bcs-escrime.fr).
Les certificats établis pour 2019/2020 ou 2020/2021 sont encore valables mais vous devez compléter et signer **l'attestation** après avoir répondu au **questionnaire santé** pour certifier sur l'honneur que votre état de santé n'a pas subi d'évolution importante pouvant remettre en cause votre aptitude à pratiquer l'escrime (formulaire également envoyé et disponible sur notre site).

LE CERTIFICAT ou L'ATTESTATION DEVRA ÊTRE REMIS AU PLUS TARD LE JOUR DE LA PREMIERE SEANCE !

- Le moyen de paiement. Le règlement de la cotisation annuelle peut s'effectuer en 3 mensualités réparties sur les mois d'octobre, de novembre, et de décembre (prévoir au moins 3 chèques) **à l'ordre de BCS**.
Les autres modes de paiement acceptés sont : les espèces, les coupons sport ANCV, le ticket temps libre CAF, le ticket Pass 92.
- Assurance lame obligatoire : chèque **à l'ordre BCS escrime** - espèces acceptées

LOCATION DU MATERIEL ET DES TENUES.

Elle s'effectuera à la salle d'armes le **vendredi 10 septembre 2021 de 18h30 à 21h**. Prévoir un chèque de caution (non encaissé) et un chèque pour la location. Les chèques sont à établir à l'ordre de BCS ESCRIME (espèces possibles également).

VENTE DE MATERIEL D'OCCASION.

Toute personne souhaitant acheter ou ayant du matériel à vendre devra **impérativement se faire connaître par email** : bcs.escrime@sfr.fr **au plus tard le 1er septembre 2021**.

Il y a lieu de préciser la nature du matériel à acheter ou à vendre, pour gaucher, pour droitier, taille de la tenue. A défauts de participants, la vente n'aura pas lieu.

S'il y a suffisamment de matériel à proposer, vous serez avertis de la date et de l'heure de la vente d'occasion.

RETOUR DES LOCATIONS DU MATERIEL ET DES TENUES

Le retour s'effectuera le **mercredi 22 juin 2022 à la salle d'armes entre 19h et 21h**. Les tenues devront être préalablement lavées et en bon état et le chèque de caution vous sera alors rendu.

IMPORTANT !!!

SANS CERTIFICAT MEDICAL, AUCUN ADHERENT (ENFANT OU ADULTE) NE SERA ADMIS AU 1^{ER} COURS